



Benoît Roger-Vasselin

Directeur des ressources humaines de Publicis

“ Renforcement de la place du dialogue social, refonte des règles de représentativité des organisations syndicales, modernisation du marché du travail, durée du travail, remise à plat du régime d'assurance chômage, lutte contre les discriminations, égalité professionnelle, emploi des seniors, emploi des personnes handicapées, paritarisme, mesures d'urgence en faveur de l'emploi... Autant de questions sur lesquelles la Commission a proposé des solutions innovantes pour le développement des entreprises et de l'emploi. ”

Moderniser le marché du travail

Missions

La Commission Relations du Travail et Politiques de l'Emploi a pour objectif le développement du dialogue social sur des nouvelles bases, l'association des salariés aux bénéficiaires et aux risques de l'entreprise et l'adaptation du droit du travail au développement des entreprises.

Ses principaux dossiers d'intervention sont les suivants :

- **En matière de droit du travail** : la négociation collective, le temps de travail, le contrat de travail, les licenciements, les salaires, le SMIC, la représentation du personnel, le droit syndical, la participation et l'intéressement, les prud'hommes, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la diversité.
- **En ce qui concerne l'emploi** : les dispositifs d'encouragement à l'emploi, le fonctionnement du marché du travail, les différentes formes d'emploi, l'emploi des jeunes, des femmes, des seniors, des personnes handicapées, des immigrés, les difficultés de recrutement, le régime d'assurance chômage et l'action de Pôle emploi.

Organisation et mode de fonctionnement

La Commission est composée d'une cinquantaine de membres représentants d'entreprises, de fédérations professionnelles et de MEDEF territoriaux.

Les réunions ont lieu tous les mois. Elles sont préparées par un Bureau.

Outre un Comité Permanent Prud'hommes, des groupes de travail se réunissent régulièrement pour préparer les négociations sociales ainsi que les prises de position de la Commission.

Services aux adhérents

La Direction des Relations sociales apporte un soutien technique et juridique aux adhérents, fédérations professionnelles et MEDEF territoriaux, sur tous les dossiers relevant de sa compétence.

Elle anime également le Réseau Handicap et Emploi et organise, pour les chargés de mission Handicap des branches et des MEDEF territoriaux, des sessions de formation sur l'emploi des personnes handicapées.

Elle participe à de nombreuses instances au niveau national dans le domaine de l'emploi et du droit du travail :

- Commission Nationale de la Négociation Collective où sont notamment examinés les dossiers d'extension des accords de branche et où les partenaires sociaux sont consultés sur la fixation du SMIC.
- Conseil National de l'Emploi où sont notamment examinés les projets gouvernementaux relatifs à l'emploi.

Elle assure le suivi de la représentation du MEDEF dans une vingtaine d'organismes nationaux (Pôle Emploi, APEC, UNEDIC, Agefiph, ANAEM, CNCPH, Conseil Supérieur de la Participation, Conseil Supérieur de la Prud'homie...).

Au niveau européen, elle participe aux travaux de l'UNICE et au plan international, au Conseil d'Administration de l'OIT.

Ce suivi des mandats lui permet de développer un dialogue effectif avec les pouvoirs publics sur les préoccupations des entreprises quelle que soit leur taille.

Actualité

■ **Négociation sur la gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi :**

Le premier volet de cette négociation a été consacré aux mesures les plus urgentes à prendre face à la crise.

Il s'est traduit par la conclusion d'un accord, le 8 juillet 2009, signé par 4 organisations syndicales.

Un accord a également été conclu le 2 octobre 2009, visant à améliorer le dispositif du chômage partiel.

La deuxième phase de négociation a débuté à la rentrée, consacrée aux mesures à prendre en prévision de la reprise économique et de l'emploi. Ces mesures concernent la sécurisation des parcours professionnels, la revitalisation des bassins d'emploi, les congés de reclassement et de mobilité, et les différentes formes d'emploi.

■ **Délibération sociale sur la modernisation du dialogue social**

Dans le cadre de cette délibération, les partenaires sociaux souhaitent aborder les points suivants :

- les institutions représentatives du personnel et la gouvernance ;
- les parcours professionnels des salariés ayant exercé des responsabilités syndicales.

■ **Négociation sur le harcèlement moral**

Une négociation s'est ouverte en vue de transposer en droit français l'accord cadre européen sur le harcèlement moral et la violence au travail du 26 avril 2007.

■ **Délibération sociale sur la réforme du paritarisme et de son fonctionnement**

Dans le cadre de cette délibération, les partenaires sociaux vont :

- élaborer un état des lieux détaillé du paritarisme ;
- examiner la question de la gouvernance des organismes paritaires ;
- aborder le financement et les moyens du paritarisme ainsi que les rapports entre négociation collective et paritarisme.